



Evolution de l'accord ATI

UN BON ÉQUILIBRE !

Toulouse
le 22 avril 2026

La négociation pour la mise à jour de l'accord d'entreprise s'est achevée après trois réunions intenses. La CFE-CGC a porté vos voix avec une détermination sans faille pour transformer les besoins de modernisation de la Direction en avancées concrètes pour votre quotidien.



Airbus SAS

 Pour rappel, les objectifs de cette négociation étaient :

- Mettre l'accord et ses dispositifs en adéquation avec le besoin du business tout en reconnaissant la spécificité des activités.
- Saisir l'opportunité de mettre à jour l'accord en vigueur depuis 2016 (conformité avec les pratiques en cours, suppression des dispositions caduques...).
- Rationaliser l'organisation du temps de travail.
- Veiller à l'équilibre pro / perso et aux conditions de travail.



La CFE-CGC approuve ces nouvelles dispositions.

La CFE-CGC considère que cet accord répond à l'équilibre complexe que nous recherchons : la **reconnaissance** de vos **spécificités métiers**, une **amélioration de la qualité de vie** via des plannings optimisés, et une **protection du pouvoir d'achat quasi intégrale**.

La CFE-CGC restera vigilante sur la rédaction finale de l'avenant pour garantir la sécurité juridique de vos nouveaux acquis.



Retrouvez les évolutions positives acquises par la CFE-CGC lors de la Négociation ATI 2026 sur la page suivante

Pour toute question,
n'hésitez pas à contacter votre représentante CFE-CGC :

Valérie DUPUIS



06 75 56 50 99



Thématique	État Initial / Proposition R1	Avancées Finales (R3)
Impact Financier (Prime de pénibilité)	Diminution mécanique de la prime suite à la refonte des plannings. Étude d'un dispositif de compensation.	Neutralisation du risque : Création d'une prime différentielle dont le plafond est passé de 2% à 4% pour couvrir toutes les pertes de rémunération.
Missions d'Accompagnement	Reconnaissance du principe de l'activité via un dispositif spécifique.	Valorisation forte : Création de forfaits journaliers par tranches (de 80€ à 180€). Ajout d'une tranche supplémentaire pour 4 escales et revalorisation des montants.
Gestion de la "Réserve"	Suppression de la réserve au profit de l'astreinte. Perte des 6 jours de repos associés.	Acquis sécurisés : Maintien des 6 jours de repos pour les salariés ayant un contrat actif à la date de signature.
Jours Fériés	Sécurisation de 2 jours fériés non travaillés. Maintien de la récupération si travaillé.	Amélioration notable : 1er mai et 25 décembre garantis sans travail. Majoration de 50% pour les autres jours fériés travaillés (en plus de la récupération).
Organisation & Plannings	Mise en cohérence avec les besoins business. Introduction de l'astreinte pour gérer les aléas.	QVT renforcée : Nouveaux schémas validés incluant une réduction réelle de la pénibilité. Flexibilité accrue pour la pose des congés (5ème et 6ème semaines fractionnables, JRTT).
Astreinte	Mise en conformité avec l'accord Groupe. Dérogation pour interventions en fin de vacation sans retour domicile.	Cadre clarifié : Paiement des interventions permettant de réduire ou d'annuler toute perte financière liée aux nouveaux horaires.



Il y a tant de choses
qui nous réunissent



Airbus SAS